



E
R
A
M
O
S

Page 1 :

- l'éditorial
- le Tour de l'Aude Handisport

Page 2 :

- le conseil municipal

Page 3 :

- la vie locale

Page 4 :

- infos pratiques
- mémo utile
- agenda des animations

L'EDITO DU MAIRE

Les vacances terminées, les enfants de notre village ont repris le chemin de l'école pour une rentrée scolaire qui, dans l'ensemble, s'est bien déroulée. Les écoliers ont retrouvé avec plaisir l'équipe enseignante dirigée par Monsieur MEJEAN, ainsi que le personnel municipal rattaché aux écoles.

Comme chaque année pendant les vacances, malgré des effectifs réduits pour cause de congés annuels, l'activité des agents des services techniques est restée toujours soutenue, avec notamment le montage et le démontage des installations nécessaires à la fête locale et aussi les travaux de gros entretien des bâtiments scolaires.

L'occasion m'est donnée par ailleurs, en cette période de l'année de mettre en exergue le travail et le dévouement de tous les bénévoles, dirigeants et membres adhérents des associations qui ont participé, par leurs initiatives et leur concours, à l'animation de notre village durant l'été. La fête locale qui s'est déroulée sur quatre jours, du vendredi 13 au lundi 15 août, a connu une belle affluence, plus particulièrement lors du vide-grenier.

Que soient félicités pour l'organisation sans faille de cette manifestation qui attire dans notre village de très nombreux habitants de la région, le président de l'association motocycliste villepintoise Jean-Jacques BONNAFOUS et son bras droit Charles GOBBO, ainsi que tous les adhérents de ce club qui se sont activés pour la réussite de la journée.

Que soient remerciés les dynamiques membres du Comité des fêtes qui, derrière leur président Patrick FABRE, ont su proposer des animations pour les jeunes et les moins jeunes et se sont mobilisés pour le repas villageois et qui, dans la foulée, ont aussi représenté brillamment le village lors du corso fleuri de la fête du cassoulet de Castelnaudary.

Sachons gré également aux membres de la société de pêche et du club de pétanque, sous la houlette des présidents Gérard MARTY et Eugène CLIMACO, qui ont organisé les traditionnels concours de pêche sur les berges du Canal du Midi et de pétanque dans le parc municipal.

Merci enfin à tous les jeunes du foyer qui ont participé à leur manière et de façon responsable au bon déroulement des festivités tout comme aux riverains de la fête pour leur compréhension.

Je n'oublie pas les autres responsables associatifs qui, tout au long de l'année, à travers leurs activités et par les manifestations qu'ils proposent, créent la vie culturelle ou sportive dans notre village : ils vous invitent à les rejoindre pour que VILLEPINTE continue à être un village où il fait bon vivre.

Le Maire,
Alain ROUQUET

A LA UNE : LE TOUR DE L'AUDE HANDISPORT

C'est vendredi 9 septembre que le 9^{ème} Tour de l'Aude Handisport a fait étape dans notre commune, où les organisateurs, les accompagnateurs et les athlètes ont été accueillis dans le parc municipal par Sylvie ALIBERT, adjointe au maire. Plus de quarante athlètes handicapés ont trouvé de fervents admirateurs pour leur courage et leur force de caractère en la personne des élèves de trois classes de l'école Max-Savy que leurs maîtres avaient préparés à cette rencontre. Un rendez-vous apprécié de tous, à renouveler certainement à l'occasion des prochaines éditions de cette épreuve sportive.



CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

Séance du 29 juin 2011

- **Budget 2011 - Ville : subvention aux associations** : le conseil vote une subvention à l'association Génération Villepintoise d'un montant de 150 €.

- **Budget 2011 - Service eau et assainissement - Emprunt pour le financement de la conduite intercommunale** : le conseil décide de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 28 890 €, taux fixe de 4,57 % sur une durée de 25 ans et autorise le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

- **Convention «analyses de microbiologie alimentaire et/ou d'hydrologie»** : le conseil approuve la convention à intervenir entre la commune de Villepinte et le laboratoire vétérinaire départemental pour des analyses de microbiologie alimentaire et/ou d'hydrologie à effectuer au restaurant scolaire et autorise le Maire à signer ladite convention.

- **Service eau et assainissement - Reconstitution de la convention d'assistance technique** : le conseil approuve la reconstitution de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif, précise que la participation de la commune au titre de l'année 2011 s'élève pour la mission d'assistance en matière d'assainissement à 1.24 €/habitant/an et pour les frais de contractualisation à 0,26 €/habitant/an.

- **Service eau et assainissement - Rapports annuels** : il est fait communication du rapport établi par la société VEOLIA pour l'année 2010 sur la gestion du service de l'eau potable et du service de l'assainissement.

A noter une nette amélioration du rendement du réseau, qui mesure le rapport entre les volumes d'eau mis en distribution et le volume consommé ; ce ratio qui s'établit à 72,7 % en 2010, remonte à hauteur des chiffres constatés en 2007 (72,80 %) après avoir chuté en 2008 et 2009 (jusqu'à 67,2 %) ; c'est la conséquence bénéfique des travaux effectués en 2010, poursuivis et achevés début 2011, sur le réseau avec le remplacement des conduites en plomb dans le centre du village ainsi que le remplacement de la conduite principale de la rue Victor Hugo.

- **Fusion des intercommunalités - Avis** : considérant qu'une démarche intercommunale ne peut se bâtir qu'autour d'un projet défini et validé localement, dont il ressort un périmètre pertinent, et non à partir de la simple délimitation d'un zonage, considérant que l'élaboration d'un projet de territoire dans un délai de trois mois comme imposé par les services de l'Etat est irréaliste et que, malgré la volonté des élus de poursuivre la réflexion sur une communauté de communes du Bassin Lauragais Audois, celle-ci ne pourrait être effectivement mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2015, le conseil décide de donner un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

- **Panneaux d'information touristique intercommunaux** : le conseil décide d'acquérir deux panneaux de signalisation pour une valeur de 560 €, dans la mesure où la subvention de 30 % sera effectivement accordée par la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais.

Informations et questions diverses

• Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SSOEM) : mardi 15 juin 2011, Monsieur BONNAFOUS, Président du SSOEMN, accompagné de Monsieur CAMBOLIVE et de Monsieur VILLEMUR, sont venus en mairie afin d'évoquer les travaux restant à réaliser concernant la conduite intercommunale.

• Syndicat Audois des Energies (SYADEN) : le SYADEN subventionnera les projets communaux comme suit : 19 500 € pour le chemin de Montillac, 15 000 € pour l'éclairage public ; il est à noter que la Commune n'est plus redevable de la participation de 12 000 € relative au renforcement BT Poste Foyer.

• Repas à domicile : la Fourchette Cathare cessera son activité à compter du 1^{er} juillet 2011 ; la question des portages de repas à domicile se pose : une réponse intercommunale devrait être donnée pour savoir si ce service doit être maintenu et si oui, dans quelles conditions.

• Médiathèque : l'étude de sols a été conduite mardi 28 et mercredi 29 juin 2011 par le bureau d'études ALIOS. La prochaine étape est le choix du coordonnateur SPS et du contrôleur technique. Le permis de construire devrait être déposé au cours du mois de juillet 2011.

Séance du 22 septembre 2011

- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** : le conseil municipal décide de fixer la base minimum de cotisation foncière des entreprises à 1 000 € pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 € HT et à 6 000 € pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 € HT.

- **Budget 2011 - Service eau et assainissement** : le conseil approuve le dossier de demande de subvention AEP pour le renouvellement des réseaux d'eau potable avec raccordement sur la conduite intercommunale issue du futur réservoir au lieu-dit «Saint-André» ; le montant du projet étant estimé à 228 667,72 € HT pour la pose de 1 780 ml de canalisations et la réalisation de vannes de sectionnement et différentes antennes et branchements, avec remaniement des réseaux du village.

- **Médiathèque** : le conseil prend connaissance de l'avant-projet définitif (APD) de la médiathèque arrêté à la somme de 707 305,60 € HT pour les travaux de bâtiment et de voiries et réseaux divers (VRD) ainsi que pour les honoraires d'architecte et bureaux d'études.

- **Eclairage public** : le conseil prend connaissance du projet de mise en conformité de l'éclairage public du centre du village (1^{ère} et 2^{ème} tranche), qui sera mis en œuvre avant la fin de l'année ; à préciser que sera effectué, en parallèle, l'enlèvement des installations de sonorisation hors service.

- **Chemin de Montillac** : le conseil prend connaissance de l'état d'avancement de l'avant-projet sommaire (APS) des travaux de réfection du chemin de Montillac réalisé par le cabinet OPALE, dans le cadre de sa mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) ; le dossier et les plans seront présentés aux membres de la commission des travaux mercredi 28 septembre. A noter qu'en préalable une étude hydraulique pour l'évacuation des eaux pluviales a été réalisée pour la totalité du bassin versant de cette voie.

- **Installation d'un défibrillateur** : le conseil approuve les termes de la convention de mise à disposition gratuite par le Conseil Général de l'Aude d'un défibrillateur extérieur avec borne de support et contrat de maintenance de 5 ans, à charge pour la commune d'en assurer l'installation.

Informations et questions diverses

• Location de la salle des fêtes : le conseil décide de réserver la location de la salle des fêtes pour les particuliers aux habitants résidant dans la commune.

• Réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste : elle est envisagée par la direction de l'établissement, sachant que par convention avec l'association des maires de France, La Poste s'est engagée à ne pas descendre en dessous de 12h15 d'ouverture hebdomadaire.

• Canal du Midi en Languedoc-Roussillon : le Conseil Régional Languedoc-Roussillon demande au conseil municipal d'appuyer sa démarche auprès de l'Etat - Voies Navigables de France - pour qu'il prenne des dispositions législatives afin que le Canal du Midi réintègre le réseau magistral afin d'assurer une continuité d'aménagement et de gestion de la Garonne au Rhône et que l'Etat assume enfin ses responsabilités de propriétaire et fasse les investissements nécessaires sur le Canal du Midi.

• Jardins familiaux : Henri PEJOUAN informe le conseil qu'il réalise une étude de faisabilité pour la création de jardins familiaux et prépare un dossier pour obtenir des financements.

LA VIE LOCALE

La rentrée à l'école publique Max-Savy

Lundi 5 septembre, 122 enfants étaient inscrits pour faire leur rentrée sur les bancs de l'école communale. Des larmes ont été versées, mais dans l'ensemble les enfants étaient contents de reprendre le chemin de l'école et ont passé la porte de leur classe où leurs professeurs et le personnel municipal étaient présents pour les guider et les rassurer.

Les élèves sont répartis dans 5 classes : la très petite section, petite et moyenne sections : 29 élèves avec Mme AMIGOU ; la moyenne section et le CP : 24 élèves avec Mme BRUNEL ; les GS-CE1 : 24 élèves avec Mme ALZA ; les CE2-CM1 : 22 élèves avec Mlle COLL ; les CM1-CM2 : 26 élèves avec M. MEJEAN (directeur), remplacé les lundi après-midi et jeudi matin (jours consacrés aux tâches administratives) par Mlle TROS. Mr CIPRIAN interviendra à l'école en éducation musicale.

Nous souhaitons la bienvenue à Mmes AMIGOU et TROS ainsi qu'à Mmes GARROS et FLEUCHARD qui interviennent dans la classe de Mme ALZA, en qualité d'AVSI.

Les horaires de début et de fin de classe restent inchangés, le matin, 8h50/12h, l'après-midi, 13h50/17h.

Pour tout contact avec l'école : Tél. 04 68 94 27 16, Fax 04 68 94 33 49, mail : ce.0110603w@ac-montpellier.fr.

L'équipe municipale affectée à l'école se compose comme suit : BAJON Francine, ATSEM classe de Mme BRUNEL, accompagnement des repas et garderie et ALAE les matins et soirs ; BONNAFOUS Lucienne, accompagnement des repas et garderie et entretien des locaux ; KADDA Angélique, accompagnement des repas et garderie et entretien des locaux scolaires ; ROUQUET Gisèle, fabrication et service des repas et entretien des locaux du restaurant scolaire ; VIDAL Sabine, ATSEM classe de Mme AMIGOU et ALAE les matins et soirs.

Cette année encore la cantine accueille les enfants à partir

Espace propreté : un équipement communal à destination des résidents de la commune

Utilisez cet équipement pour y déposer les sacs noirs ou les sacs verts (fermentescibles), les cartons compactés, les verres et assimilés, les textiles, les huiles de vidange, les piles usagées, les cartouches d'encre. N'oubliez pas de refermer le capot des conteneurs après utilisation.

Les encombrants et tout autre déchet que ceux énumérés ci-dessus doivent être apportés par vos soins en déchetterie, soit à Bram, à Castelnaudary ou à Saint-Papoul.

Propriétaires de chiens, utilisez la canisette aménagée avec un bac à sable pour faire déféquer votre animal. Donnez-lui l'habitude de venir dans cet endroit approprié au lieu d'utiliser la voie publique et les trottoirs comme certains s'y obstinent encore. Quand on vit en collectivité, il y a des comportements corrects et responsables à avoir : mais peut-être est-ce trop demander à ceux qui, par bêtise, arrogance ou je-m'en-foutisme méprisent toute forme de civisme et de respect d'autrui.

Rappel des collectes

Collecte pour les sacs noirs : 2 fois par semaine, le mardi matin et le vendredi matin : sortez vos sacs la veille seulement, après 19 h.

Collecte des caisses jaunes : 1 fois par semaine, le jeudi matin à partir de 5h : sortez vos caisses jaunes la veille seulement, après 19 h.

de 3 ans dès lors que leurs deux parents travaillent. Un dossier d'inscription avec justificatifs est à déposer en mairie, tout dossier incomplet ne pourra être retenu. Les repas seront facturés 2.60 € par enfant.

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 17h à 18h30. Il est encadré par des animatrices diplômées. L'organisation et la gestion de ce service sont intercommunales : pour tout renseignement vous pouvez contacter la CCPL au 04 68 76 69 46, mail : jeunesse@piege-lauragais.fr.

Les vacances ont été mises à profit pour effectuer les travaux suivants à l'école : ponçage, peinture et nouvelle répartition des bancs, suppression du gros arbre malade de la cour, révision des porte-manteaux, révision du volant roulant de la classe et remplacement du câble du vidéo projecteur de la classe de Mme ALZA, mise en place d'un système anti-pince doigts dans la salle d'évolution, reprise des joints des sanitaires enfants dans le couloir et révision des baguettes d'angle, révision du boîtier de l'alarme.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal souhaitent une excellente année aux petits et grands et remercient les enseignants et le personnel communal pour leur investissement. Ils tiennent à féliciter tout particulièrement les élèves et leurs enseignants pour leur premier prix départemental au concours des écoles fleuries, organisé par l'OCCE et l'Union Départementale des DDEN. L'école Max-Savy est désormais en lice à l'échelon national. Nous tenons à leur renouveler notre confiance et leur souhaitons bonne chance pour l'obtention du titre national.

Services à la population mis en place dans le cadre des actions Entraide et solidarité : un rappel s'impose

Accès Internet - à disposition des administrés adultes, en mairie, deux matinées par semaine, le mardi et le vendredi de 9h à 12h - limité aux contacts avec les administrations (CAF, URSSAF, Trésor public) ou à la recherche d'emploi (Pôle emploi) - avec obligation d'indiquer à l'accueil son nom, son adresse et l'objet de la recherche.

Service de transport - à disposition des villepintois vers le marché de Bram les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois - horaires de départ devant la Mairie à 9h30 et au retour, square Simon à Bram à 11h45 - avec inscription en mairie, sur place ou par téléphone, au plus tard le mardi à 12h - tarif aller-retour, 3 € ; paiement sur facturation tous les trimestres après service rendu.

Aide dans les démarches administratives - à disposition des administrés pour rédaction de courrier, orientation vers les organismes concernés, appui et conseil dans les démarches. - intervenants : Gilbert PEYRE, Guy PEYTAVY et Jackie PINEL. - sur inscription en mairie en précisant l'objet de la demande et, éventuellement, l'interlocuteur souhaité.

Carte Acti City - carte Acti City, « carte jeune départemental » à destination des jeunes de 12 à 25 ans : accès à de multiples activités culturelles, sportives et festives pour les jeunes dans tout le département - abonnement d'un an (à partir de la date d'inscription) au prix de 18 €, à la station de Carcassonne, 48 rue Antoine-Marty - prise en charge par la commune d'une partie du coût de cet abonnement à hauteur de 8 €, par référence au tarif d'abonnement « tribu » consenti à partir de cinq personnes - chèque à retirer en mairie pour bénéficier de ce dispositif.

INFOS PRATIQUES

● Accès Internet Haut Débit

La commune de Villepinte est désormais équipée pour le haut débit, grâce au programme mis en place par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et le Conseil Général de l'Aude : pour bénéficier des offres internet haut débit, les habitants de la commune peuvent contacter l'opérateur de leur choix. Vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre ligne en vous connectant au site internet : <http://languedocroussillonhautdebit.fr> ou en joignant le serveur vocal dédié au numéro suivant : 0 810 00 93 57

● Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31/12/2011 inclus. Pour se faire inscrire, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité et de son identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) et de son attachement à la commune par domicile réel ou 6 mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité).

● Constatation de l'état de catastrophe naturelle

Si vous avez été victimes d'un sinistre dans votre habitation par suite de la sécheresse de l'été 2011 en raison de mouvements de terrains, veuillez vous faire connaître en mairie et rédiger un courrier au nom de Monsieur le Maire dans lequel vous ferez la liste des dégâts ou désordres constatés avec photographies à l'appui.

● SMICTOM de l'Ouest Audois

La collecte des radiographies usagées est désormais assurée par le SMICTOM, dans les deux déchetteries de Castelnaudary, du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h et de Bram, les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h, fermée le jeudi.

En raison des sels d'argent qu'elles contiennent, les radiographies sont considérées comme des déchets spéciaux et dangereux. Jeté à la poubelle ordinaire, l'argent qui est un métal lourd risque d'être libéré dans l'environnement et de le polluer. Jetez vos radios à la déchetterie.

● Semaine bleue

Jeudi 20 octobre, au Conseil Général de l'Aude, salle Gaston-Defferre, de 9h à 17h, journée réservée aux retraités et personnes âgées sur le thème : «La retraite, le temps des activités choisies».

Pour s'inscrire, tél. 04 68 11 68 11, fax 04 68 11 64 78 ou mail. courrier@cg11.fr

● Repas des aînés

Le repas des aînés, offert par la municipalité aux personnes retraitées de plus de 55 ans, aura lieu dans la salle des fêtes mardi 12 décembre prochain à 12h : si vous devez en bénéficier et que vous n'avez pas reçu d'invitation, faites-vous connaître en mairie avant le vendredi 2 décembre.

MEMO UTILE

Mairie : Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : mairie@villepinte11.org - Site : www.villepinte11.fr

La Poste : Heures d'ouverture :

le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

le lundi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00

le samedi de 8h30 à 11h30

Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi inclus.

OCTOBRE 2011

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9

Salle des fêtes de 10h30 à 19h

4^{ÈME} ÉDITION DES VILLEPINT'ARTS
par l'Avant-Théâtre

NOVEMBRE 2011

Vendredi 11

à 11h, rassemblement devant la Mairie

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE L'ARMISTICE
DU 11 NOVEMBRE 1918

Samedi 26

Salle des fêtes à 17h

CONCERT DE LA SAINTE-CÉCILE
par l'Harmonie l'Avant-Garde

Samedi 26

Salle des fêtes de Saint-Papoul à 20h30

SPECTACLE AU PROFIT DU TÉLÉTHON
avec les chorales et les troupes théâtrales
du secteur, dont l'Avant-Théâtre

DÉCEMBRE 2011

Samedi 3

Salle des fêtes à 14h

RANDONNÉE PÉDESTRE
dans le cadre du TÉLÉTHON

Salle des fêtes à 20h

REPAS DANSANT
animé par L'ORCHESTRE SACRÉE SOIRÉE
au bénéfice du TÉLÉTHON

Dimanche 11

Salle des fêtes à 15h

LOTO
de l'association Loisirs et Culture

JANVIER 2011

Samedi 14

Salle des fêtes à 18h

CÉRÉMONIE DE VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

